



CONVENTION DE COOPERATION

ENTRE

LA DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE -EL TARF-

ET

L'UNIVERSITE CHADLI BENDJEDID -EL TARF -

LABORATOIRE DE RECHECHE

« ECOLOGIE FONCTIONNELLE ET EVOLUTIVE »

CONVENTION DE COOPERATION

PREAMBULE

Considérant l'ensemble des textes réglementaires régissant la formation supérieure entre le **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** et le **Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme** ;

Désireux de promouvoir, d'affermir et de développer les projets de coopération entre le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le milieu socio-économique ;

L'UNIVERSITE CHADLI BENDJEDID - EL TARF-

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Siège social est situé au 73 BP Wilaya El Tarf 36000

Représentée par son recteur, **Pr. HADDAD Salim**

LABORATOIRE DE RECHERCHE « ECOLOGIE FONCTIONNELLE ET EVOLUTIVE »

Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

Représenté par sa directrice, **Dr. DJELLOUL Radia**

D'une part,

Et

LA DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE -EL TARF-

Etablissement Public à Caractère Administratif

Siège social Cité Houssein Tin -El Tarf-

Représentée par sa directrice, **Mme DABA Samia**

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit

OBJET DE LA CONVENTION

Article 01 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration scientifique, pédagogique, technologique ; et de développement des programmes nationaux de recherche entre l'Université Chadli Bendjedid –El Tarf-, à travers le laboratoire de recherche « Ecologie Fonctionnelle et Evolutive » et la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité –El Tarf-

Article 02 : Champs d'application

Les champs d'action de cette coopération est le développement scientifique et technique à travers l'élaboration de projets de recherche nationaux ainsi que la formation, en tenant compte des préoccupations des deux structures.

MODALITES D'APPLICATION

Les deux institutions à savoir le laboratoire de recherche « Ecologie Fonctionnelle et Evolutive », Université Chadli Bendjedid –El Tarf- et la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité -El Tarf-, s'engagent à :

Article 03 : Accueil des étudiants et cadres de l'Université

Les deux institutions doivent encourager l'échange et l'accueil des étudiants, stagiaires, enseignants, chercheurs, cadres et personnels techniques affiliés au laboratoire de recherche « Ecologie Fonctionnelle et Evolutive » et à la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité –El Tarf-, en leurs facilitant le séjour et l'accès aux services scientifiques, de formations et techniques, des deux institutions, dans les limites établies par la réglementation en vigueur.

Article 04 : Formation des cadres

Elaboration en commun accord des programmes et des parcours de formation à vocation professionnelle au profit des cadres de la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité -El Tarf-.

Article 05 : Cours et conférences

Les membres du laboratoire de recherche « Ecologie Fonctionnelle et Evolutive », Université Chadli Bendjedid -El Tarf-, s'engagent à réaliser des études et à organiser des cours et des conférences, destinés au perfectionnement et au recyclage des cadres de la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité -El Tarf-

Article 06 : Manifestations scientifiques

Les deux partenaires s'engagent à organiser bilatéralement des manifestations scientifiques et technologiques (ateliers, séminaires nationaux et régionaux, ...), conférences et des formations au profit des doctorants, enseignants-chercheurs, personnels techniques, stagiaires et cadres sur des thématiques fixés au préalable d'un commun accord entre les deux partenaires.

Article 07 : Moyens et matériels

Les deux partenaires s'engagent à mettre à la disposition des étudiants, stagiaires, enseignants, chercheurs, cadres et personnels techniques affiliés aux deux institutions les moyens humains et matériels pour le développement des plans d'action des secteurs.

Article 08 : Avenants

Tout accord de transfert de technologie, de valorisation des travaux de recherche, des formations, des publications communes, seront soumis à des conventions (avenants) particulières qui seront fixées par des modalités spécifiques, notamment en matière de propriété intellectuelle. Les deux institutions s'engagent à protéger cette propriété intellectuelle conformément à la législation en vigueur de notre pays.

Article 09 : Etablissement des conventions spécifiques

D'autres actions de coopération décidées conjointement entre les deux partenaires, donnent lieu à l'établissement de conventions spécifiques, qui précisent les objectifs, les moyens et les modalités techniques et financières de mise en œuvre. Ces conventions peuvent également inclure d'autres parties (partenaire socio-économique, centre de recherche)

Article 10 : Partenariat

La présente convention ne constitue pas un engagement financier. Dans les limites des ressources humaines, matérielles et financières disponibles, les parties s'efforcent de développer leur partenariat. En outre, elles rechercheront, en tant que besoin, auprès d'autres institutions, les moyens de financement complémentaires pour réaliser les actions prévues.

Article 11 : Publication, communication et confidentialité

Il sera inséré d'une façon claire et apparente la dénomination, et le cas échéant le logo de l'Université Chadli Bendjedid –El Tarf-, laboratoire de recherche « Ecologie Fonctionnelle et Evolutive » et la Conservation des Forêts -El Tarf-, dans tout document ayant trait à la présente collaboration (notamment, et sans que cette liste ne soit limitative : document d'information et de promotion, carton d'invitation, plaquette publicitaire, rapport, affiche, couverture d'ouvrage, jaquette de CD, DVD, mention sur le site internet institutionnel etc.), ainsi que le nom des chercheurs concernés.

Toute publication ou communication d'informations, des résultats ou de savoir-faire issus de travaux menés dans le cadre de la présente convention, par l'une ou l'autre des parties, devra recevoir l'accord écrit de l'autre partie, qui fera connaître sa décision dans un délai maximum de deux semaines à compter de la demande. Passé ce délai et faute de réponse, l'accord sera réputé acquis.

Chaque partie s'engage à respecter la confidentialité des informations qui lui seraient transmises par l'autre partie dans le cadre de cette convention, et à ne pas communiquer à des tiers d'informations confidentielles sans l'accord préalable écrit de la partie détentrice de ces informations confidentielles.

Article 12 : Règles éthiques

Les parties veillent à ce que les activités de recherche soient menées en conformité avec leurs règles éthiques professionnelles et scientifiques.

Article 13 : Résiliation de la convention

Chaque partie se réserve le droit de résilier la présente convention, en cas de manquement de l'autre partie à ses obligations, définies par la présente convention, en l'informant par écrit au moins deux semaines à l'avance.

Article 14 : Modalité d'exécution de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 15 : Date d'effet de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans (05) renouvelable, à compter de sa date de signature.

Article 16 : Dispositions générales

La présente convention est établie en cinq (05) exemplaires originaux en langue française aux dates mentionnées ci-dessous et y appose le cachet de chaque institution et la signature de son représentant.

El-Tarf le

28 نوفمبر 2021

Université Chadli Bendjedid - El Tarf-

Représenté par son Recteur,
Pr. HADDAD Salim

مدير جامعة الشاذلي بن جديد - الطارف

بالتفويض

الأستاذ الدكتور: سليم حداد



Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité

Représenté par sa Directrice,
Mme DABA Samia

من المديرية للتدخل الاجتماعي والبيئة سامية

مديرة النشاط الاجتماعي والتدخل الاجتماعي لولاية الطارف



Laboratoire de Recherche « Ecologie
Fonctionnelle et Evolutive »

Représenté par sa Directrice,
Dr. DJELLOUL Radia

Handwritten signature of Dr. DJELLOUL Radia.



Dr. DJELLOUL Radia